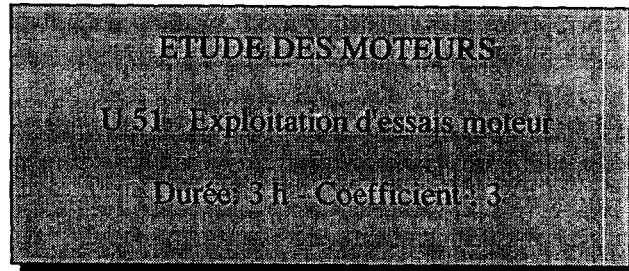


BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

MOTEURS A COMBUSTION INTERNE

SESSION 2001



AUCUN DOCUMENT AUTRE QUE LE SUJET N'EST AUTORISÉ
L'USAGE DE LA CALCULATRICE EST AUTORISÉ

Présentation

Afin de faciliter sa résolution, le sujet est divisé en trois parties.

Il est conseillé de consacrer à chacune des parties la durée suivante :

- lecture du sujet : 20 minutes
- première partie (A) : 1 heure et 05 minutes
- deuxième partie (B) : 30 minutes
- troisième partie (C) : 1 heure et 05 minutes

Chaque partie sera rédigée sur une copie séparée.

Le barème est établi en fonction de la durée de chaque partie.

Le dossier du sujet est composé de :

- Texte pages 2 à 5
- Documents pages 6 à 13
- Document réponse (à rendre avec la copie) page 14